



## Compte-rendu de la séance n°4 du Cycle Concertation et Numérique

« Internet et la logique du nombre »

8 novembre 2017 – Grenoble

---

**Une rencontre organisée par l'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne (<https://i-cpc.org/>) à Grenoble, mercredi 8 novembre 2017, à la Maison des Habitants Chorier Berriat, de 14h à 17h30.**

L'Institut de la concertation et de la participation citoyenne et le GIS Démocratie et Participation ont mis en place un "Cycle Concertation et Numérique" qui avait fait l'objet de deux séances à Paris en 2015, une à Marseille en 2016 et d'un atelier intermédiaire à Paris en 2016 à l'occasion du colloque du GIS Démocratie et Participation.

Une 4ème séance s'est déroulée à Grenoble sur le thème « Internet et la logique du nombre ».

Les pratiques numériques, en particulier les usages des réseaux sociaux, accordent une place importante au "nombre" : on compte son nombre de followers sur Twitter, de subscribers sur YouTube, de likes, de commentaires, de partage, sur sa page Facebook... autant d'éléments quantitatifs dont le web est parsemé et que nos regards croisent en permanence, comme de potentiels indicateurs de la qualité de l'information qui nous est présentée, ou tout au moins de son intérêt ou de sa notoriété.

L'omniprésence de ces nombres affectent-elles les pratiques numériques qui touchent au fonctionnement de notre démocratie ? L'impact d'une pétition en ligne est-il comparable à celui d'une pétition papier, d'une manifestation dans la rue, ou même d'un référendum, si non pourquoi ? Le vote en ligne, dans la mesure où il serait offert à l'échelon local ou national, aura-t-il un effet sur ce qui semble être une dégradation inexorable des taux d'abstention ? Quelle crédibilité peut-on et doit-on donner à une pétition en ligne ? Comment résoudre l'injonction contradictoire entre ouverture au plus grand nombre et sécurisation des dispositifs (donc forcément mise en place de critères, de procédures d'inscription...)?

Le cycle Concertation et Numérique se déroule de la façon suivante : le/la chercheur.e élabore une grille d'analyse, qui reprend les questions et enjeux principaux du sujet traité, en collaboration avec l'équipe d'animation. Après une présentation de vingt minutes aux participants, ceux-ci se répartissent par table autour des porteurs de projet, qui présentent leur expérience, à l'aune de la grille et de la thématique traitée. La grille permet ainsi

d'avoir une liste de questions problématisées à suivre pour analyser en profondeur chacune des expériences présentées.

Pour cette quatrième séance, c'est Tatiana de Feraudy (Chercheure Fabrique Urbaine à l'Institut du développement durable et des relations internationales) qui a travaillé sur une grille d'analyse, et trois intervenants sont venus se prêter à un exercice de réflexivité avec les participants :

- [Pierre-Loïc Chambon](#), directeur de projet démocratie locale, Ville de Grenoble, sur le budget participatif grenoblois et l'interpellation citoyenne (vote en ligne, sa sécurité des dispositifs, légitimité à l'échelle de la collectivité)

- [Pablo Sánchez Centellas](#), coordinateur des campagnes et de la communication, European Public Service Union, sur le droit d'initiative citoyenne européen (ICE) et la campagne right2water

- [David Prothais](#), Eclectic Experience, qui a animé les outils numériques du débat public sur la 3ème ligne de métro de Toulouse

		<u>BUDGET PARTICIPATIF &amp; INTERPELLATION A GRENOBLE</u>	<u>RIGHT2WATER</u>	<u>Débat public sur la 3<sup>ème</sup> ligne de métro de Toulouse</u>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">LA SIGNIFICATION DU NOMBRE</p>	<p>Peut-on évaluer l'action à partir des nombres ?</p>	<p>2016 : 6100 votants sur le budget participatif et l'interpellation (6800 votants sur la pétition) soit environ 6% de la population consultée (listes électorales + 16-18 ans + étrangers résidant à Grenoble). Ce résultat est considéré comme positif, par rapport aux chiffres des autres villes.</p> <p>2017: 3500 votants (1/3 des votes en ligne), seulement sur le budget participatif, soit environ 3,5%. La participation moins importante peut être due à l'absence de pétition sur laquelle voter, qui a été un facteur important de la mobilisation en 2016.</p> <p>L'évaluation se fait en comparaison avec d'autres initiatives du même type. On peut cependant remarquer un engagement symbolique important à partir des nombres. La ville a défini un seuil de 2,000 signatures pour que la pétition soit examinée en conseil municipal. Si le conseil municipal n'accepte pas l'initiative, il a l'obligation de la soumettre à une votation citoyenne. Dans ce cas, 20,000 voix (soit le même nombre de voix que celles que l'équipe de la ville a récolté lors des élections municipales) sont suffisantes pour que l'initiative soit adoptée.</p> <p>Il est cependant possible qu'un seuil de 2000 signatures soit trop élevé pour que les initiatives commencent à émerger.</p>	<p>Environ 1 900 000 signature, 1 682 000 validées= nombres impressionnants. Ici, la comparaison avec les autres ICE permet de qualifier la consultation de réussie en termes de mobilisation : c'est la première ICE à avoir été validée par la Commission Européenne (CE) – le seuil pour valider une pétition est de 1 000 000 de signatures -, et celle qui a recueilli le plus de signatures. L'importance quantitative au regard des chiffres habituels, sur des consultations nationales ou locales, donne également beaucoup de force symbolique à la consultation. Par ailleurs, pour obtenir ce nombre, l'action a demandé un engagement de centaines, voire de milliers de relais à l'échelle nationale et locale (individus et associations, collectifs associés à l'action).</p> <p>En revanche, malgré le nombre de signatures, il n'y avait aucun engagement d'impact sur la décision de la part de la CE, et il n'y a eu aucun impact au niveau européen. Il est donc difficile d'évaluer l'action comme un succès uniquement à partir des nombres.</p> <p>L'impact a été constaté à un niveau national dans certains pays, comme la Slovénie. Il s'agit donc plutôt d'un phénomène d'interpellation que d'un mode de décision, ou même d'une façon d'inscrire à l'agenda une politique publique. Le public s'est retrouvé interpellé non seulement sur le droit à l'eau, mais aussi sur l'ICE en tant que telle.</p> <p>Un autre nombre important ici est celui du nombre de caractères autorisé pour la pétition : 800. C'est donc une limite importante qui est imposée par la CE : que peut-on réellement demander en 800 caractères ?</p>	<p>Les débats publics organisés par la CNDP attribuent de l'importance avant toute chose à l'argumentation (ce qui fait, selon les citoyens, qu'un projet est satisfaisant ou non) et non au nombre (de personnes en salle, de contributions reçues...). Ce ne sont pas des référendums ou des sondages, mais des exercices d'intelligence collective.</p> <p>Pour cette raison, il a été fait le choix de ne pas permettre aux internautes « d'aimer » ou de « voter » pour défendre un avis ou une question, sur le site du débat de Toulouse. Une telle fonctionnalité tend à accorder plus d'importance aux propos qui seraient populaires qu'aux « signaux faibles » que représentent certains arguments, ce qui est contraire à la doxa du débat public. Ce n'est pas parce qu'une proposition est populaire qu'elle est conforme à l'intérêt général, ce n'est pas parce qu'elle n'est pas populaire qu'elle manque d'intérêt.</p> <p>Pour autant, certains nombres permettent d'évaluer l'audience du débat (# de visites du site, # de participants aux espaces d'expression en ligne, # de participants aux réunions publiques...) et sa diversité sur les supports numériques (tranches d'âge, genre...).</p> <p>Ainsi, l'analyse statistique des usages des outils numériques du débat (visites et comportement sur le site du débat, engagement sur les réseaux sociaux) donne à voir une grande variété dans les classes d'âge des personnes qui s'expriment en ligne, si on la compare à celles des participants aux réunions publiques (ex : 33% des personnes qui se sont rendus sur le</p>

				site du débat ont entre 25 et 34 ans). A contrario, les prises de parole sont très majoritairement masculines (84%), alors que la fréquentation selon le genre est relativement équilibrée (54% d'hommes, 46% de femmes).
	Comment décrire et évaluer un acte d'engagement en ligne ?	L'internaute a plusieurs niveaux d'engagement possible : porter un projet, voter, signer. Pour cela, il engage son identité, puisque l'internaute doit s'identifier avec sa carte d'identité. Il n'y a pas de visibilité des signataires de la pétition. En revanche, les porteurs des projets proposés au budget participatif apparaissent, et bénéficient d'un espace pour se présenter, mettre en ligne une vidéo présentant le projet... Les porteurs sélectionnés s'engagent dans une action de long terme avec la municipalité pour mettre en œuvre leur projet.	Dans ce cas, la personne signe une pétition, et est incluse dans le chiffre global ; en revanche, on ne voit apparaître aucun nom, ni liste de signature. L'acte d'engagement est donc très peu visible, mais il a un coût pour le participant qui peut être important : le formulaire d'inscription pour pouvoir signer était différent dans chaque pays, et dans certains cas il était particulièrement contraignant ; numéro de carte d'identité, photocopie de papiers d'identité... Il est intéressant de constater que malgré un coût élevé pour le participant, et un engagement pratiquement invisible (et qu'il n'a aucune garantie que sa voix soit prise en compte), près de 2 000 000 de signatures ont été recueillies.	Les actes numériques d'engagement dans un débat public sont très variés. Il peut s'agir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'aimer ou de commenter une publication sur les réseaux sociaux</li> <li>- De la faire suivre à ses proches</li> <li>- De s'exprimer sur le site du débat (faire part de son avis, poser une question, commenter les contributions des autres acteurs)</li> </ul> Nous constatons que d'autres formes d'engagement émergent, en lien avec les débats publics : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La prise de position sur Twitter, devenue une arène publique</li> <li>- Des mobilisations sur change.org pour chercher des soutiens à une contribution en particulier (dans le cas du débat de Toulouse, pour promouvoir une proposition associative, accusée de n'être soutenue que par un maigre nombre de militants).</li> </ul> L'acte est évalué comme l'est une prise de parole : certains s'informent et ne disent rien, en parlent à leurs proches, ou prennent la parole en public. En cela, le numérique ne diffère pas fondamentalement d'autres arènes d'expression.
	Crédibilité et reconnaissance du nombre/ des	La crédibilité des chiffres était un enjeu fort pour la Ville de Grenoble ; dans un contexte très dynamique en termes de	La question de la sécurisation du dispositif a été une des principales préoccupations des Etats membres. Pour crédibiliser le dispositif, la	La CNDP accorde un faible crédit aux nombres (de participants à une réunion publique, ou à un forum en ligne). Elle évite

	<p>nombres</p>	<p>mobilisation et de participation, il a été nécessaire de s'assurer contre le risque de recours venant de l'extérieur.</p> <p>Le risque de fraude est d'autant plus important que le nombre de participants est faible (une cinquantaine de votes peuvent faire gagner un projet), ce qui est peut-être moins le cas dans de plus grandes villes.</p> <p>Par ailleurs, il s'agissait de garantir un vote sûr et secret, à la fois pour éviter des critiques de l'opposition, et pour avoir le même niveau d'exigence (et de reconnaissance) des processus représentatifs (élections) et participatifs.</p> <p>Chaque participant au vote est traité de la même façon, et est invisible en tant que tel. Seuls les porteurs des projets sont visibles et mis en avant, et les projets sont triés et sélectionnés en fonction du nombre de voix qu'ils recueillent.</p>	<p>procédure de vérification des signatures était assurée par chaque Etat membre, selon des méthodes diverses (échantillonnage, vérification exhaustive...). Ici c'est la Commission Européenne que l'on doit convaincre de la force de la mobilisation.</p> <p>On peut remarquer que la Commission, comme les pays membres, n'avaient pas réellement réfléchi aux moyens d'assurer cette vérification... Seul le Luxembourg avait déterminé un cahier des charges pour mettre en place une plateforme. Mais la commission n'avait pas envisagé une réelle mobilisation, ou du moins n'en avait pas laissé la possibilité technique (la plateforme se bloquait – plantait- si trop de participants signaient le même jour).</p> <p>Chaque signature a la même valeur, c'est le nombre qui fait la force de l'initiative, et non pas les caractéristiques des participants individuels.</p>	<p>qu'ils soient utilisés par les parties prenantes au profit ou au détriment du projet mis en débat.</p> <p>Ainsi, ce n'est pas, selon elle, parce qu'il y a 800 riverains en salle, majoritairement opposés à un projet, que ce dernier est nécessairement contraire à l'intérêt général. A l'inverse, ce n'est pas parce qu'une réunion publique ne mobilise qu'un nombre limité de personnes que le projet ne pose aucune question et que le débat ne doit pas être poursuivi.</p> <p>La posture de la CNDP est de faire preuve de prudence dans l'analyse des nombres, tant en ce qui concerne l'audience des réunions publiques que des nombres de contributions en ligne.</p>
<p><u>A QUOI SERT LE NUMERIQUE POUR MOBILISER ?</u></p>	<p>Quelle place de l'outil numérique au sein d'une démarche de participation ?</p>	<p>L'objectif de la mise en place d'un outil numérique en plus du présentiel est de multiplier les outils pour augmenter la participation. Il s'agit à la fois d'améliorer la légitimité du dispositif et de diversifier les propositions de projets soumis au budget participatif.</p> <p>C'est le savoir d'usage et le sens commun des citoyens grenoblois auxquels on fait appel ici, en tant qu'experts de leur propre ville. Le citoyen est un décideur, et les porteurs de projet deviennent des collaborateurs de la municipalité.</p> <p>L'outil numérique sert à rendre visible les projets, le processus, et à faciliter la participation. Les citoyens peuvent exprimer leur intérêt à s'associer à un projet (pour aider à sa réalisation) même s'ils ne peuvent pas être présents physiquement.</p>	<p>Dans le cadre d'une mobilisation européenne, l'outil numérique s'est imposé comme seul moyen de toucher largement tous les citoyens de l'Union Européenne. En termes numériques, l'objectif était au moins d'atteindre le million de signatures nécessaires à la validation de la consultation par la CE ; il était également crucial d'aller plus loin que le million de signature, et d'être « les premiers » à s'approcher des deux millions. C'est plus la quantité des participants, que leur qualité qui était recherchée, à ceci près qu'il fallait une mobilisation dans différents pays européens (un quart des membres de l'union – nombre de signatures minimum par pays selon la représentation de ce dernier au Parlement européen).</p> <p>En termes d'impact, les objectifs étaient de sensibiliser la population sur un sujet, et interpeller la CE. Au-delà du sujet, l'enjeu était de faire de cette ICE un exemple pour montrer</p>	<p>Le numérique est intégré à un large panel de dispositifs de participation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions publiques</li> <li>- Focus groups</li> <li>- Débats mobiles (dans l'espace public)</li> <li>- Ateliers de cartographie</li> <li>- Rencontres en entreprises ou à l'université</li> <li>- ...</li> </ul> <p>Sont distingués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La présence sur les réseaux sociaux, qui permet d'aller à la rencontre des publics, en s'insérant dans leur fil d'actualités</li> <li>- Le site du débat, qui demande à ce que les personnes s'intéressent au débat, éventuellement se documentent et souhaitent</li> </ul>

		<p>Mais il est articulé avec des temps présents importants, et en particulier le moment de la Ruche, qui combine délibération (présentation et discussion sur les projets) et vote (pour présélectionner les projets).</p> <p>Afin d'optimiser les chances que tout le monde puisse participer, il y a également une politique volontariste pour « aller chercher » certaines populations afin qu'elles votent (16-25, quartiers populaires), de manière progressive. La question du placement des bureaux de vote, mais aussi de l'accompagnement au développement de projets tout au long de l'année, en lien avec les initiatives de terrain existantes, n'est ainsi pas anodine.</p> <p>Enfin, l'outil numérique est une innovation qui peut faciliter l'organisation, mais il demande au départ un investissement des équipes, une réflexion sur les manières de présenter et d'évaluer les projets, et sur l'implication des équipes dans le processus de sélection et de mise en œuvre des projets. Ceci est aussi vrai avec un budget participatif non-numérique, mais il y a des enjeux d'appropriation en interne, et un portage politique (et si possible, au sein des directions) est nécessaire pour assurer son utilisation.</p>	<p>qu'elle peut être un véritable outil de démocratisation de l'UE.</p>	<p>s'exprimer.</p>
	<p>Comment l'utilisation du numérique change-t-elle l'organisation de l'action ?</p>	<p>La communication s'est faite en ligne et hors ligne, sur les réseaux sociaux comme sur les marchés ou autre lieu physique de passage. On mise sur l'attractivité de la démarche, qui permet aux citoyens de se sentir plus impliqués dans la vie de leur ville, de proposer leurs projets pour améliorer la qualité de vie.</p> <p>La Mairie a préféré miser sur des outils de communication dans lesquels elle apparaissait peu visuellement, notamment</p>	<p>Plusieurs types de campagnes ont été menés dans le cadre de cette initiative ; en effet, il a été nécessaire de mobiliser largement en ligne, sur les réseaux sociaux pour atteindre le grand public. L'organisateur de l'initiative étant le principal syndicat européen en matière de service public, les relais nationaux ont été fortement mobilisés ; en fonction des pays, ce relai a été plus ou moins efficace. En effet, à l'échelle européenne, le porteur de l'initiative a fait le choix d'être peu visible sur le site dédié ; en</p>	<p>Le débat de Toulouse a été notamment marqué par l'intervention d'un groupe d'opposants mené par un citoyen vivant en région parisienne. Le numérique a rendu possible cette mobilisation, en tout cas sous cette forme (interventions sur le site du débat, interpellations sur Twitter, élaboration d'un site dédié à un scénario alternatif, etc).</p> <p>L'apparition de joutes verbales sur Twitter</p>

		<p>pour la pétition, pour éviter la confusion entre le porteur d'une initiative et la Mairie. L'affichage par exemple du logo de la Ville pouvait donner l'impression que c'était elle qui portait la pétition ou les projets.</p> <p>Les signatures sont vérifiées par la Mairie, par échantillonnage.</p> <p>Au-delà de la participation au vote en ligne et hors ligne, il y a une volonté de structurer une petite communauté autour des porteurs de projets du budget participatif, avec un temps de mise en commun et de présentation de tous les porteurs de projets. Les porteurs des projets sélectionnés sont ensuite mobilisés tout au long de la vie du projet au côté de la Mairie.</p>	<p>revanche, en France par exemple, les syndicats relais (CGT, CFDT) ont tenu à apparaître plus fortement, ce qui a été un facteur de politisation du débat et a annulé l'effet de neutralité initial provoqué par l'effacement de l'identité du porteur. Cela a pu être une raison de la faible mobilisation de la population française au regard d'autres pays. La logique de « réputation » qui permet dans certains cas de mobiliser, a fonctionné à l'inverse en France, puisqu'elle a plutôt nuit à la mobilisation.</p> <p>Enfin, sur la possibilité de créer une communauté allant au-delà de la mobilisation en ligne, elle a été annulée par la législation sur les données confidentielles, puisque même les organisateurs de la consultation n'ont pas eu accès aux données des signataires.</p>	<p>entre l'opposant et l' élu qui préside le syndicat mixte des transports toulousains, a conduit la collectivité à créer un compte sur ce même réseau social et à s'y exprimer.</p>
	<p>Comment concevoir l'outil numérique pour offrir des opportunités de mise en capacité aux participant·e·s (cf. Figure 2 du « Mode d'emploi ») ?</p>	<p>Les participants peuvent, en théorie, participer de plusieurs manières : voter pour un projet, signer une pétition, proposer un projet.</p> <p>Par définition, le participant choisit lui-même son sujet (le projet qu'il souhaite présenter ou celui sur lequel il souhaite voter). En revanche pour la pétition, il ne peut que signer l'intégralité de la proposition. Les sujets sont tout de même limités à des critères géographiques, de compétence municipale ou métropolitaine et de faisabilité. Tous les projets proposés sont visibles, et le nombre de voix qu'ils ont récoltés aussi. Le processus de choix des projets retenus est assez transparent, la phase de présélection des dossiers se fait avec des habitants.</p> <p>Il y a un fort dialogue entre porteurs de projets et la Mairie de Grenoble, en amont de la sélection lors de la Ruche aux projets, et en aval pour la mise en place du projet. Les citoyens ont la possibilité de</p>	<p>La seule possibilité de contribution est la signature, sur une seule et même question pour tous. Il n'y a pas d'interaction possible entre les participants, ou entre les décideurs et les participants ; il n'y a d'ailleurs aucun engagement autre que celui de mettre à l'agenda la question de l'initiative. Ils ont en revanche accès à beaucoup d'information sur le sujet. La « mise en capacité » se limite donc à l'information sur le sujet traité.</p>	<p>La mise en capacité des participants à s'exprimer dans un débat public est un réel enjeu pour la CNDP.</p> <p>Les formes d'expression sur le site du débat sont très argumentées et élaborées. Elles illustrent la présence de barrières à l'entrée, qui freinent l'expression des publics les plus éloignés de la question publique.</p> <p>La présence sur les réseaux sociaux est justifiée par la création de passerelles, pour permettre à tous les publics de s'intéresser au débat et à s'y exprimer, mais peu d'entre eux les empruntent.</p> <p>Le seul recours envisagé est celui de faire appel à des médiateurs, notamment aux acteurs associatifs locaux, pour accompagner les publics dans les usages du numérique en général, des outils du débat en particulier.</p>

		<p>s'allier entre eux, si des projets sont similaires par exemple.</p> <p>Le processus d'apprentissage est assez fort pour les porteurs des projets sélectionnés, puisqu'ils travaillent directement avec les services techniques pour la mise en place de leur projet.</p>		
--	--	---	--	--